96

Cmc
FRC
8379

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DES JACOBINS DE FONTAINEBLEAU, A LA CONVENTION NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

Vous voyez devant vous quatre patriotes députés par la société populaire de Fontainebleau, pour éclairer votre religion sur la situation politique de cette commune, et vous dénoncer des abus qui méritent toute votre sollicitude.

Nous vous attestons d'abord que votre religion a été trompée par l'adresse qui a été lue en votre séance du 8 frimaire, comme étant l'expression du vœu de la société populaire de

M+W 16836

Fontainebleau. Cette pièce flagorneuse pour un *prêtre*, n'est point l'ouvrage des hommes libres qui composent la société ; mais bien d'un petit nombre de citoyens qu'il a astucieusement abusé, et qui à l'insçu et sans la participation de la société, ont apposé leurs signatures à cette adresse que les Jacobins de Fontainebleau ont désavoué à l'unanimité, ainsi que l'atteste le procès-verbal de la séance du 4 frimaire, dont nous sommes porteurs.

Surveillans incorruptibles de l'exécution de vos loix, nous croirions trahir nos devoirs si nous ne vous dénoncions l'infraction notoire commise à l'une de celles que vous avez porté pour assurer le triomphe de la République, et l'anéantissement de tous les conspirateurs.

Vous avez décrété que les représentans qui seroient envoyés dans les départemens, devroient user par eux-mêmes du pouvoir révolutionnaire ; eh bien ? cette loi sage, cette loi fondée sur les principes sacrés de la souveraineté du peuple, a été méconnue dans le département de Seine et Marne, par le représentant *Dubouchet* ; il a délégué ses pouvoirs *avec illimitation*, et à qui ? à un *prêtre* qui, de son côté les a subdélégués à plusieurs individus, ce qui doit rendre au moins hazardés la plupart des faits allégués dans le compte ren-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

du à la convention par *Dubouchet* ; car il faut le dire, pour avoir paru dans l'espace de près trois mois de mission, environ seulement *quatre heures* à Fontainebleau, il seroit absurde d'avancer qu'il a appris à connoître les localités morales, et les facultés pécuniaires des nombreux habitans de cette commune.

Et cependant *Dubouchet* articule comme un fait résultant de son travail, l'arrestation en une nuit de *soixante-six* de nos concitoyens.

Et cependant c'est sous son nom que beaucoup d'autres ont été depuis arrachés à leur famille.

Et cependant c'est en son nom que tous les corps civils et militaires ont eté réorganisés.

Et cependant c'est en son nom que des taxes monstrueuses et arbitraires ont été imposées sur une quantité de citoyens, sans consulter l'opinion publique, et sans égard pour le dégré de leur fortune et de leur patriotisme. Il est à remarquer que la plupart de ces taxes ont frappé plus sensiblement de vrais Sans-culottes, que certains aristocrates connus.

Il faut que vous sachiez que toutes les demandes d'argent faites au nom de *Dubouchet*, portent circulairement cette menace écrite : *que si la somme fixée n'est point acquittée sous huitaine, les biens du citoyen imposé seront confisqués au profit de la Répu-*

blique, et le citoyen lui-même considéré comme suspect, c'est-à-dire incarcéré.

Quelle étrange manière de lever une contribution ! Que de pères de famille elle a réduits au désespoir !

C'est encore sous le nom de *Dubouchet*, et par les insinuations *du prêtre Metier son délégué et son ami, qu'il a été annoncé à Fontainebleau au son du tambour et à la lueur des flambeaux, que quiconque s'intéresseroit en aucune manière au sort des détenus, seroit par cela même considéré comme suspect et emprisonné.*

Les despotes mettoient-ils dans l'annonce de leur volonté tyrannique, un appareil plus menaçant ?

Législateurs, sans doute, vous avez voulu, et les nombreuses trahisons de ennemis de la liberté exigent encore que la terreur soit à l'ordre du jour ; mais la terreur dirigée par la justice, n'exclut pas tout sentiment d'humanité, de sensibilité ; ne seroit-ce pas reproduire le régime infâme des *lettres de cachet* ?

Que les gens suspects, que les intriguans, les suppôts du fanatisme, les ennemis de l'unité et de l'indivisibilité de la République soient incarcérés ; que les traîtres payent de leur tête leurs forfaits liberticides ; nous le sollicitons avec instance ;

c'est le vœu formel des Jacobins de Fontainebleau, qui ont juré par la *Montagne*, *de vivre libres ou de mourir.*

Ainsi qu'on ne vienne pas calomnier les citoyens de Fontainebleau, qu'on ne vienne pas vous mentir impudemment, en vous disant que cette commune est régénérée par les soins du *prêtre Metier*, ami du représentant *Dubouchet.* Fontainebleau régénéré par un *prêtre* ! . . quelle injure ! . . . Depuis le commencement de la révolution, Fontainebleau a marché sur la même ligne que les communes *de Paris et de Versailles.* C'est en dire assez pour son honneur.

Législateurs une adresse mendiée et suprise à la bonne foi vous a étalé l'éloge fastueux des opérations du *prêtre Metier* dans cette commune ; eh bien ! nous, nous vous disons que la stupeur est à l'ordre du jour à Fontainebleau ; qu'elle est l'effet des combinaisons ambitieuses du *délégué Metier.*

Nous vous disons que la societé populaire est dans ce moment sous le joug de l'oppression ; qu'elle est nulle pour l'intérêt public ; nous vous disons que l'énergie y passe pour un crime ; nous vous disons que plus d'un Sans-culottes est la victime de l'arbitraire et de la passion du *prêtre*

Metier, qui s'est joué de la fortune et de l'honneur de plus d'un bon patriote.

Nous vous disons que dans ce moment il existe une liste de procription de trente des membres les plus énergiques, et qui ont combattu le plus courageusement *dans la tribune de la société populaire*, contre tous les masques hypocrites et la violation des principes conservateurs de la liberté.

Nous vous disons que le système adopté par nos oppresseurs est la calomnie qui s'attache à dénaturer les opinions des vrais Jacobins, en les présentant comme contraires aux mesures révolutionnaires, tandis qu'ils les sécondent de tout leur pouvoir.

Enfin, Législateurs, toutes les administrations, les municipalités, les comités de surveillance, les gardes nationales, sont refaits à la manière du *prêtre Metier*, qui destituoit aujourd'hui celui auquel il avoit donné hier *l'accolade fraternelle*. A ce seul trait reconnoissez un *prêtre*.

Dubouchet le connoissoit-il bien, quand il lui a donné sa confiance ? Nous ne pouvons le croire.

Voilà, Législateurs, la vérité toute entière. Nous sommes porteurs des pièces qui l'attestent.

Les choses ne pouvant rester dans cet état, puisqu'elles sont évidemment le produit de l'ar-

biraire, de la passion ou de l'ignorance, et que d'ailleurs toute la composition politique du département se trouve formée contre le vœu de la loi qui n'admettoit ni délégation de pouvoirs, ni encore moins de subdélégation.

Nous vous supplions d'envoyer le plus incessament un ou plusieurs représentans pour examiner, et apprécier la véritable situation des choses; imprimer aux loix révolutionnaires la véritable direction qui leur convient; donner aux nombreux changemens faits par les *délégués et subdélégués de Dubouchet*, et dont nous nous persuadons qu'il n'a pas de connoissance, le caractère de legalité qui leur manque, et surtout encourager et raffermir le zèle de la société populaire, et rendre à l'esprit public l'essor et l'énergie que l'on s'étoit efforcé de lui retirer.

Nous vous le réitérons, Législateurs, si l'influence sacerdotale de métier doit exister plus long-tems, il faut que les Jacobins de Fontainebleau se résignent à leur entière dissolution; ce sera pour eux le seul moyen d'éviter les persécutions dont ils sont l'objet, parce que leur énergie républicaine gêne et contrarie les combinaisons ambitieuses d'un petit nombre d'intriguans subalternes

Pésez dans votre sagesse nos justes réclamations,

715

la tranquillité de notre commune, et sur-tout le maintien des principes dépendent de votre détermination. Cependant quelle qu'elle soit, nous vous le jurons par notre haine pour la tyrannie, *vive la République une indivisible*, *vive la convention nationale*, *vive la montagne*, *périssent les traîtres* ! sera toujours le cri de guerre des sept mille Sans-culottes de Fontainebleau.

Les Commissaires de la société populaire de Fontainebleau,

A. BIZOR; BALAGUY;

MARTINET; CHENUEL.

Les Commissaires nommés par la société des Jacobins de Paris, séance du primidi de la 2e. décade de frimaire, pour accompagner les frères de Fontainebleau à la barre et auprès du comité de sûreté générale de la Convention nationale,

AGRICOLA, GIOT et TROUVILLE.

Ex-vice-Président des Jacobins.

Lecture faite de cette pétition à la barre de la Convention nationale, séance de duodi 2e. décade de frimaire, les honneurs de la séance ont été accordés aux pétitionnaires, et la Convention a décrété le renvoi au comité de *salut public*, chargé d'envoyer dans le département de *Seine et Marne*, deux représentans à l'effet d'examiner sa situation politique.

De l'imp. de J. F. GALLETY, cour des Jacobins.